



Bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa

Commission de services policiers d'Ottawa

Président :	Henry Jensen (rep. communautaire)
Vice-président :	Jim MacEwen (rep. communautaire)
Membres :	Des Doran (rep. communautaire) Eli El-Chantiry (conseiller municipal) Diane Guilmet-Harris (rep. communautaire) Maria McRae (conseillère municipale) Bob Monette (conseiller municipal)
Directrice générale :	Wendy Fedec
Adjointe admin. :	Lynn Kennedy
Adresse :	110, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario), K1P 1J1
Téléphone :	613-560-1270
Télécopieur :	613-580-2728
Courriel :	Wendy.fedec@ottawa.ca Lynn.kennedy@ottawa.ca
Site Web :	ottawapolice.ca (page de la Commission)

QU'EST-CE QUE LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS ET QUE FAIT-ELLE?

Il existe beaucoup de confusion au sujet de ce que font réellement les commissions de services policiers et de qui elles relèvent.

En Ontario, chaque municipalité dotée d'un service de police municipale doit également avoir une commission civile chargée de superviser ce service de police. Les commissions de services policiers sont des organismes indépendants établis en vertu de la Loi sur les services policiers, dont l'article 31 énonce leurs responsabilités à l'égard des résidents de la municipalité. Ces commissions sont comptables à la communauté, au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et à la Commission civile des services policiers de l'Ontario, qui se trouve à Toronto.

À Ottawa, la Commission de services policiers est composée de sept membres, dont trois conseillers municipaux, trois représentants communautaires nommés par la Province et un représentant communautaire nommé par la Ville.

Le principal rôle de la Commission est de déterminer généralement, après consultation du chef de police, les objectifs et priorités de la municipalité en matière de services policiers et de sécurité et de protection des citoyens.

MOT DU PRÉSIDENT

Au nom de la Commission de services policiers d'Ottawa, j'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro de notre bulletin d'information. Ce bulletin, que nous prévoyons trimestriel, est l'une des composantes de la nouvelle stratégie d'engagement communautaire adoptée par la Commission en février 2008 pour rejoindre les nombreux intervenants communautaires dans la ville et pour mieux faire comprendre la Commission et ses activités. Nous sommes enthousiasmés par les plans approuvés récemment pour renforcer nos communications avec les résidents d'Ottawa et nos relations avec nos partenaires dans la prévention du crime et la sécurité publique. Nous espérons que vous prendrez plaisir à cette lecture et que vous serez des nôtres lorsque nous lancerons nos autres initiatives d'intervention communautaire prévues cette année.

Henry Jensen, président

Elle a également les fonctions suivantes :

- adopter les budgets de fonctionnement et d'immobilisation du Service de police;
- établir des politiques et règlements en vue de la gestion efficace du corps de police;
- recruter et nommer le chef de police et les chefs de police adjoints et faire l'évaluation annuelle de leur rendement;
- établir des lignes directrices pour l'administration du système de traitement des plaintes du public et recevoir les rapports trimestriels sur les plaintes;
- négocier les conventions collectives avec les syndicats représentant les employés du Service de police;
- Préparer un plan triennal d'activités business pour le Service de police.

Bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa

Un autre point qu'il est important de bien comprendre en quoi le rôle de la Commission diffère de celui du chef de police. La distinction entre les questions « opérationnelles » ne relevant pas de la Commission et les questions de gestion générale et de politiques qui sont de son ressort est au cœur de la relation entre la Commission et le Service de police. Le chef de police est chargé d'administrer le Service de police et de superviser ses opérations en accord avec les objectifs, priorités et politiques fixés par la Commission. La **Loi sur les services policiers** interdit à la provides direction aimed at Commission d'intervenir dans les opérations policières, mais ne l'empêche pas de prendre des décisions déterminant la structure et l'environnement dans lesquels ces opérations se déroulent.

La Commission ne peut donner de directives au chef de police pour ce qui est de décisions opérationnelles particulières ou d'opérations courantes du Service. Elle a le pouvoir de donner des ordres et directives au chef de police, mais à aucun autre membre du corps policier. Le chef est rend des comptes à la Commission dans son ensemble, et non à l'un ou l'autre de ses membres, ni même à un groupe de ceux-ci.

INTERVENTIONS CIBLÉES D'INTÉRÊT PUBLIC

Comme cela a été mentionné plus haut, la Commission a lancé une stratégie d'engagement communautaire afin d'améliorer ses relations avec le public et d'établir des partenariats avec les intervenants communautaires.

La pierre angulaire de cette initiative est le nouveau programme d'interventions ciblées d'intérêt public. Ce programme est inspiré du modèle de gouvernance créé par la Commission régionale de services policiers de York en vue d'accroître la valeur de son action auprès du public qu'elle sert en s'attaquant aux problèmes qui importent le plus à la communauté. Il vise également à optimiser l'engagement et le dialogue communautaires : **la Commission de services policiers d'Ottawa veut savoir ce que vous pensez des problèmes qui se répercutent sur la sécurité publique et la qualité de vie dans nos quartiers et proposer des idées aux citoyens et aux groupes communautaires sur ce qu'ils peuvent faire pour accroître leur sécurité.**

Le programme d'interventions ciblées impose à la Commission d'organiser, outre ses réunions ordinaires (ouvertes au public) tenues le quatrième lundi de

chaque mois à l'hôtel de ville, une série de réunions d'intérêt public portant sur des sujets qui intéressent et préoccupent généralement la communauté.

La première de ces réunions, sur les drogues dans notre communauté, aura lieu le lundi 21 avril 2008, de 19 h à 21 h, à l'hôtel de ville. Vous êtes invités à vous joindre aux membres de la Commission et du Service de police d'Ottawa dans un dialogue sur les répercussions de la vente de drogues dans la rue et des opérations de culture de marijuana dans nos quartiers et sur les moyens par lesquels vous pouvez aider à contrer ces problèmes. Voici le calendrier des réunions d'intérêt public prévues en 2008, qui se tiendront de 19 h à 21 h :

SUJET	DATE	ENDROIT
Drogues	21 avril	Hôtel de ville
Questions touchant les jeunes	12 juin	Place Ben-Franklin
Planification de mesures d'urgence	8 septembre	Hôtel de ville
Créer des communautés sécuritaires	20 octobre	Théâtre d'Orléans

Nous sommes enthousiastes devant les possibilités qu'offrent ces réunions d'améliorer la communication et la compréhension et nous espérons que vous pourrez assister à quelques-unes d'entre elles.

Pour en savoir plus sur la Commission de services policiers, ses réunions et ses politiques, visitez la page de la Commission sur le site Web du Service de police d'Ottawa, à ottawapolice.ca.

DES CHIFFRES INTÉRESSANTS

À sa réunion de février, la Commission a rendu public le rapport sur ses activités, sa formation et son rendement en 2007. Au cours de cette année, les membres de la Commission de services policiers d'Ottawa ont assisté à 54 réunions de la Commission et de ses sous-comités et à 74 autres événements reliés à leurs fonctions. Au total, ils ont consacré 280 heures aux activités de la Commission, l'équivalent de 40 semaines de travail à sept heures par jour!